



indemnisation prévu par la CRCI

Par **mamimi78**, le **06/02/2020** à **18:53**

Bonjour Maître, j'ai une une expertise qui a reconnu à 25% la responsabilité du CHU dans le décès de mon époux, la SHAM veut m'indemniser sur tous les frais qui en ont découlé sur 25%, dois je accepter leur indemnisation. Cordialement

Par **carolinedenambride**, le **07/02/2020** à **08:51**

Bonjour,

Si la proposition est à hauteur de 25 % alors le calcul est bon. Toutefois sans lecture du rapport d'expertise, des préjudices chiffrés, et de la proposition indemnitaire, il n'est pas possible de répondre à votre question.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON